



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

République Française

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept (17) décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 10 décembre 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

ÉTAIT ABSENT MAIS REPRÉSENTÉ :

BICHELONNE Pascale ayant donné procuration à COUBLE Colette

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

PORTENEUVE Fabien et BOSVERT Armelle

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance.

Informations diverses :

1/ REUNION SUR LES CAMBRIOLAGES

La réunion sur les cambriolages animée par la Gendarmerie d'Ambert/St Anthème a eu lieu le samedi 27 novembre dernier et a réuni plus d'une centaine de personnes.

Réunion appréciée du public avec une participation active de ce dernier.

Une réflexion est menée pour la mise en place de la « Participation Citoyenne »

2/ CENTRE DE SECOURS VIVEROLS

- Recrutement

Une réunion du Comité du Centre de Secours de Viverols s'est tenue afin de statuer sur 5 demandes de volontaires désirant entrer au centre de secours.

Les personnes intéressées habitent sur le secteur : Saillant / Sauvessanges / Baffie / Eglisolles / Viverols

- Sainte Barbe

Compte tenu de la crise sanitaire la Sainte Barbe a été annulée

Seule une remise de médailles et diplômes a eu lieu à la caserne en comité restreint

3/ AMBERT LIVRADOIS FOREZ

- Conseil Communautaire

Le conseil communautaire d'ALF s'est tenu à Arlanc.

Sujets abordés - entre autres - celui de l'abattoir d'Ambert : une convention doit être signée entre Ambert et ALF pour une mise à disposition des bâtiments existants.

Également, dans le cadre de la prise de compétence eau et assainissement par ALF, une étude est lancée afin de collecter tous les documents existants dans les différentes communes : coût 120 000 €

- Commission déchets

La réunion s'est tenue à Vertolaye le 15 décembre 2021

Dans le cadre du schéma local des déchets – plus aucun biodéchets ne sera collecté d'ici 2024 !

Mise en place de plus de bacs de compostage ainsi que de bacs jaunes dans les communes

Diagnostiques à faire établir dans les différentes cantines scolaires du secteur afin de lutter contre le gaspillage alimentaire

A noter que la ressourcerie de St Amant Roche Savine connaît quelques problèmes financiers.

Réflexion sur la mise en place d'une matériauthèque

Problèmes dans le ramassage des containers lors des dernières chutes de neiges : demande est faite aux habitants de dégager l'espace devant les containers et points d'apport dans les villages et hameaux afin de faciliter la collecte.

4/ SANTE

Une réunion s'est tenue à Usson en Forez organisée par le CPTS (Comité Professionnel Territorial de Santé). Il s'agit d'un regroupement des divers professionnels de santé du secteur.

Objectif est de coordonner les acteurs de santé du secteur afin de travailler ensemble sur le territoire, développer les actions territoriales de prévention : chute, diabète, retour au domicile du patient, le tout en anticipant l'organisation des soins

5/ TRANSPORTS

Une réunion s'est tenue sur Ambert organisée par ALF. Un représentant de la société BERGER était présent. Le sujet était les transports scolaires du secteur. Ceci est une compétence de la région.

Certaines communes rencontrent des difficultés dans diverses démarches, création de lignes, d'arrêts, ect...

A noter : la société BERGER recherche activement des chauffeurs et donc souffre d'un problème de logistique

Toujours aucune réponse des services sur le problème de l'horaire d'arrivée du car au collège de St Anthème ainsi que de transport du mercredi midi. Affaire à suivre.

6/ VOIRIE FORESTIERE

Une réunion d'information s'est tenue à Baffie dans le cadre des voiries forestières afin de faire le bilan et de planifier les futurs projets

Actuellement une subvention est allouée à hauteur de 80% dans le cadre des voiries forestières gérées par la communauté de commune

Également à noter que les communes ont la possibilité de déposer des dossiers : 80% de subvention avec une obligation d'avoir un maître d'œuvre

Précision concernant l'entretien : la communauté de communes s'occupe des gros travaux : bande de roulement.... Et les communes s'occupent des petits travaux type fossé, élagage rebouchage des trous...

7/ OPERATION CHALEUR EN LIVRADOIS FOREZ

Une rencontre avec de la Communauté de Communes et l'ADUHME au sujet des bâtiments de Viverols pouvant être éligibles au changement des anciennes chaudières fioul

Immeubles concernés : Perception et peut être Maison Granet qui pourraient être programmés en 2022

Les aides/subventions s'arrêtent dans 18 mois – actuellement taux de subvention pourrait être à hauteur de 80%

Des devis sont à établir pour installer des chaudières à granulés

8/ REFECTION DES RESEAUX EAU/ASSAINISSEMENT

Les travaux sont actuellement à l'arrêt pour intempéries et congés de l'entreprise

L'accès à la déchetterie a été mis en sécurité.

Les travaux devront reprendre normalement au mois de mars au secteur du ruisseau – arrêt en période estivale et reprise en septembre dans le bourg. La période estivale serait consacrée à la poursuite des travaux à l'amont de la station d'épuration.

9/ BOISEMENT :

Une réunion de la commission a eu lieu dans le cadre de la révision du règlement de boisement communal.

La dernière révision date d'il y a 12 ans

Prochaine réunion le 14 janvier 2022

10/ CENTRE DE VACCINATION

Ouverture du centre de vaccination du vendredi 17 au lundi 20 décembre 2021

Tous les créneaux sont pratiquement complets – reste quelques places

11/ . RECRUTEMENT

Entretien avec deux candidates susceptibles de remplacer notre gestionnaire du camping et des gîtes dont le poste est vacant.

ORDRE DU JOUR

1 - Changement lieu réunion Conseil Municipal

Vu l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant le lieu de tenu des réunions du Conseil Municipal

Considérant que la salle de la Mairie est d'une superficie insuffisante pour accueillir l'ensemble du conseil municipal et du public

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer définitivement le lieu de tenu des réunions du Conseil Municipal dans la salle des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer définitivement le lieu de tenu des réunions du Conseil Municipal dans la salle des associations.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Subventions au Collège du Val d'Ance

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Collège du Val d'Ance souhaite organiser

- un voyage pédagogique en Normandie du 07 au 10 mars 2021. Huit élèves sont concernés par ce projet.
- une tournée théâtrale au mois de juin à laquelle participe un quart des élèves
- Un projet Pixel Arts avec une sortie culturelle au musée de St Romain en Gal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 euros par élève pour le voyage pédagogique soit une somme de 400 euros

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

- d'accorder une subvention de 150 euros pour la tournée théâtrale

Vote : Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

- d'accorder une subvention de 50 euros pour le projet Pixel Arts

Vote : Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 0

- que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2022

3 - Motion Sanofi

En juillet de cette année, le conseil communautaire s'associait aux parlementaires, élus locaux, départementaux, régionaux et organisations syndicales pour interpeler la direction de SANOFI et les pouvoirs publics à propos de la création d'euroAPI.

En effet, il est vital pour notre territoire de tout mettre en œuvre pour préserver le site de Vertolaye, ses emplois

directs et indirects.

Mais l'enjeu est aussi d'intérêt général, car la question est bien celle de la capacité de notre industrie pharmaceutique à produire des médicaments pour la santé de nos concitoyens et éviter de nouvelles ruptures de médicaments essentiels, voire vitaux.

Les dernières déclarations de la direction d'EuroAPI vont apparemment dans le bon sens : investissements sur le site et prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale.

Reste posé l'enjeu de la maîtrise publique de la politique de santé dans le domaine du médicament.

C'est pourquoi lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, celui-ci s'est prononcé pour appuyer cette demande : les pouvoirs publics doivent s'engager significativement dans le capital de cette nouvelle société, afin de peser sur les choix stratégiques et financiers d'EuroAPI qui conditionnent l'avenir de ses sites de production et la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe.

Après lecture et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Viverols soutien cette motion.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 - MOTION maintien de l'Hôpital d'Ambert

M. le Maire expose :

Tout d'abord, le conseil municipal tient à saluer l'exceptionnelle mobilisation de la population, des personnels soignants et de leurs syndicats, des collectifs et associations (DEHBA, CDDSP), des élus du territoire, qui a permis la réouverture rapide des services d'urgences de l'hôpital d'Ambert. Des milliers de personnes dans les cortèges, de multiples interventions des élus, une réunion publique avec plusieurs centaines de participants : tout cela a concouru à ce succès.

L'Agence Régionale de Santé débloque en urgence un million d'euros, la Région s'engage à accompagner financièrement les projets bâtimentaires de l'hôpital pour l'accueil des médecins, et le CHU met à disposition des médecins urgentistes.

Nous nous félicitons de ces décisions.

MOTION :

La situation de l'hôpital reste fragile et structurellement préoccupante.

Nous avons vu en quelques décennies se dégrader la situation : fermeture de la maternité en 2006, fermeture du bloc opératoire la nuit, les week-ends et les jours fériés en 2008, la fin des activités de chirurgie en hospitalisation complète en 2013 et aujourd'hui les menaces pèsent sur le SMUR et les urgences.

A ces difficultés, s'ajoutent la pénurie de médecins généralistes, en partie due au numéris clausus mis en place depuis les années 70, ainsi que le manque de personnels soignants – infirmiers, aides-soignants- qui d'année en année s'aggrave.

En fait, c'est l'ensemble du système de santé du Livradois-Forez qui se fragilise.

Il est indispensable de donner à l'hôpital des moyens pérennes pour lui assurer un avenir durable et serein. Cela passe par un engagement sur le long terme de l'Etat à travers l'ARS garantissant le maintien et le développement de cet établissement public en lien avec une politique efficace d'installation de médecins généralistes et le maillage du territoire en offre de soins.

Les collectivités locales sont prêtes à aller dans ce sens mais ne peuvent à elles seules mettre en œuvre cette politique de santé : le rôle de l'Etat est essentiel à la réalisation de cet objectif.

Le conseil communautaire demande donc à l'Etat de travailler à la mise en œuvre d'une telle politique en concertation avec l'ensemble des partenaires. Il sollicite une rencontre avec les services de l'ARS pour définir les modalités de ce travail.

Il y va de l'avenir de notre territoire rural.

Après lecture et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Viverols soutien cette motion.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Attribution de chèques CADOC

Vu la définition de l'action sociale donnée par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et notamment son article 88-1

Vu les règlements URSSAF en la matière,

Vu l'avis du conseil d'état du 23 octobre 2003

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art 9, loi 83-634),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Monsieur le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux d'une valeur de 70 euros à chaque employé communal en activité au 25 décembre. Ces chèques cadeaux seront attribués à l'occasion de la fête de Noël. Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Le poissonnier de Viverols n'a pu malheureusement se garer sur la place de Viverols ce jour car des véhicules se sont garés sur les places réservées

Solution pérenne à trouver pour éviter un stationnement abusif

Logements communaux : reste à louer un appartement à l'ancienne gendarmerie (T3)

Demande de subvention de l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy de Dôme : non

Proposition d'une subvention à l'UDAF : non

Jardin de l'ancienne gendarmerie : un jardin a été rendu à la mairie mais une autre personne souhaite le cultiver : oui

Prochain conseil municipal le vendredi 21 janvier 2022

Séance levée à 23 h 15



Le Maire
Mme Jacob